

# Introduction

CATHERINE MAURER

L'idée de la rencontre scientifique qui a donné lieu à ce volume est née au sein du bureau du Comité franco-allemand de recherches sur l'histoire de la France et de l'Allemagne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en relation avec les centres d'intérêt de certains de ses membres. Mais, avant même que la rencontre se tienne à Strasbourg les 12 et 13 octobre 2018,<sup>1</sup> elle trouvait une résonance immédiate avec l'actualité en France. Le 13 septembre 2018, un peu plus d'un an après l'élection à la présidence de la République d'Emmanuel Macron, le gouvernement français présentait en effet sa « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », un « plan de lutte contre la pauvreté », comme l'a baptisé instantanément la presse, qui était très attendu. Le document détaillant le projet avait pour sous-titre « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous » et le terme de « solidarité nationale » figurait en bonne place dans le message préliminaire d'Emmanuel Macron. La très brève évocation historique de ce dernier faisait aussi allusion à « l'État providence (*sic*) de l'assurance » hérité du XX<sup>e</sup> siècle.<sup>2</sup> Si le président se voulant « disruptif » associait sa stratégie en matière de solidarité à une « révolution profonde »,<sup>3</sup> la politique mise en œuvre s'inscrivait plutôt dans la continuité, celle inaugurée par la Révolution française et la constitution de 1791 qui prévoyait dans ses « dispositions fondamentales » la mise en place d'un « établissement général de *Secours publics* »<sup>4</sup> et instaurait ainsi le caractère imprescriptible de

---

1 Le 14<sup>e</sup> colloque du Comité franco-allemand de recherches sur l'histoire de la France et de l'Allemagne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles a été organisé avec le soutien de l'université de Strasbourg, de la maison interdisciplinaire des sciences de l'homme d'Alsace, de l'université franco-allemande, de l'université de Genève et de l'UMR 8138 Sirice (Sorbonne – Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe).

2 *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous*, document de 117 pages accessible à l'adresse [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_pauvrete\\_vfhd.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf) (site consulté le 1er août 2023), notamment page 3.

3 *Ibid.*

4 *Secours publics* : en italiques dans la version consultée.

« l'assistance de la pauvreté ».<sup>5</sup> Si le terme de solidarité n'apparaissait pas alors dans les textes, l'idée et ses conséquences en matière de politique publique étaient déjà présentes. Dans ce contexte, il nous semblait qu'une réflexion renouvelée sur l'histoire de la pensée et de la pratique solidaire à partir de la Révolution française jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle, dans un espace national, mais aussi bi-national ou transnational, était justifiée.

## I. Les objectifs du colloque de Strasbourg

Le mot « solidarité » au sens où nous l'entendons aujourd'hui n'apparaît dans le débat public qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'ouvrage du député radical Léon Bourgeois (1851–1925), *Solidarité* (1896), qui présente sa théorie du solidarisme. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, la doctrine est déclinée sous le même nom en Allemagne, d'abord dans un contexte catholique. Le *Solidarismus* ne rejette d'ailleurs pas la charité et la pratique caritative qui doivent trouver leur place dans un système cohérent d'économie politique chrétienne. Si l'on entend plus largement le terme de solidarité au sens de lien social entre semblables au nom de leur seule humanité, on le voit poindre derrière la notion de philanthropie, très utilisée au XIX<sup>e</sup> siècle et désignant l'action de ceux qui souhaitent se dévouer pour leur prochain, mais en dehors de toute référence religieuse. À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le concept s'institutionnalise rapidement au sein du mouvement ouvrier, sous ses formes syndicales, coopératives et politiques. Le XX<sup>e</sup> siècle voit un important élargissement et une réinterprétation des pratiques solidaires, dans un cadre national comme transnational et interétatique. L'État-providence est consolidé en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, tout en se diffusant plus ou moins rapidement dans le reste du monde, tandis que les deux guerres mondiales font naître de nouveaux mouvements de solidarité émanant de la société civile et concernant différentes causes : l'enfance, les prisonniers de guerre, les prisonniers politiques ou religieux, les populations affamées ou terrorisées par les conflits et/ou en fuite, la sécurité collective. Les famines des années cinquante, les guerres de décolonisation ou encore les catastrophes environnementales stimulent d'autres pensées et pratiques de solidarité. Dans le contexte européen, une dimension récente semble être apparue, celle du lien entre développement de la solidarité européenne et diminution du pouvoir des États-nations.

Un examen plus spécifique du contexte dans lequel naissent la conception de la solidarité et ses pratiques nous paraissait donc pertinent, mais aussi une relecture des convergences, divergences ou interactions dans l'évolution des pensées et des pra-

---

5 « Constitution de 1791 », Titre premier, dans : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1791> ; et « Septième rapport du comité de mendicité (résumé sommaire du travail présenté par le comité), en annexe de la séance du 31 janvier 1791 », in : Tome XXII – Du 3 janvier au 5 février 1791, p. 606–620, p. 606. [www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1885\\_num\\_22\\_1\\_10016\\_t1\\_0606\\_0000\\_3](http://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_10016_t1_0606_0000_3), (sites consultés le 1er août 2023).

tiques de solidarité en France, en Allemagne, en Europe et dans les relations Nord-Sud dans le monde. Les paradoxes et les contradictions (inclusion ou exclusion) dans le débat sur la solidarité pouvaient aussi être interrogés, de même que la tendance à l'europanisation des pratiques solidaires, pour la France et l'Allemagne, mais aussi les pays tiers. Les pistes de réflexion proposées aux intervenants étaient donc, dans un premier temps, les concepts français et allemands de solidarité dans une perspective historique et les idéologies (républicanisme, socialisme, christianisme, syndicalisme) ayant commencé à penser la notion de solidarité. Deux autres axes étaient l'évolution des pratiques solidaires au sein de la société civile et l'histoire de l'État-providence en France et en Allemagne. Enfin, la dimension internationale de la solidarité, aussi bien au niveau européen que dans l'ensemble du monde, pouvait être interrogée. Les réponses à ces orientations ont été au-delà de toute attente puisque plus de soixante propositions sont parvenues au comité d'organisation du colloque. Ce dernier a finalement rassemblé vingt-six interventions ; dix-huit d'entre elles ont été reprises dans le présent volume et un article de mise en perspective historique dû à Matthias Schulz s'y est ajouté. Les contributions sont présentées dans cinq parties de taille comparable : « Solidarité : approches conceptuelles et milieux d'élaboration » (*Solidarität: begriffsgeschichtliche Zugänge und Ausarbeitungsmilieus*) ; « La naissance des réseaux transnationaux de solidarité » (*Die Entstehung transnationaler Netzwerke der Solidarität*) ; « De la solidarité nationale à la solidarité transfrontalière ? » (*Von der nationalen zur grenzüberschreitenden Solidarität ?*) ; « Conditions, trajectoires et conjonctures d'une solidarité européenne » (*Bedingungen, Pfade und Konjunkturen europäischer Solidarität*) et « Face à la question migratoire, l'internationalisation et la diversification des pratiques solidaires » (*Die Herausforderung der Migration: Internationalisierung und Diversifizierung der solidarischen Praktiken*).

Dans son article introductif, Matthias Schulz présente de manière diachronique non seulement le concept de solidarité, mais aussi sa mise en application pratique. Il constate d'abord que le substantif « Solidarité » apparaît dans la langue française à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le contexte juridique du droit des obligations. Ce n'est qu'à partir de 1848 que le mot commence à prendre le sens qu'il a aujourd'hui, avant de connaître une destinée plus intellectuelle et politique avec les travaux de Charles Gide (1847–1932), Léon Bourgeois et Émile Durkheim (1858–1917) dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans l'espace allemand, l'idée commence aussi à se diffuser à partir de la fin des années 1840, avec les initiatives de Friedrich Wilhelm Raiffeisen puis les réflexions de Ferdinand Lassalle. Mais le terme de « *Solidarismus* » ne prend véritablement corps qu'au tout début du XX<sup>e</sup> siècle avec l'œuvre d'Heinrich Pesch qui catholicise le concept venu de France. Matthias Schulz met aussi en évidence les premières formes pratiques de solidarité transnationale, à l'origine des actuelles ONG et apparues en Europe également dès les années 1840. Il rappelle également les débuts de l'État-providence et la centralité du concept de solidarité dans l'instauration des projets de sécurité collective et de construction européenne, dont les débuts sont en-

couragés en partie par les concepteurs même du principe de solidarité tels que Léon Bourgeois. Enfin, en s'interrogeant sur les motivations de la solidarité et en proposant une typologie de cette dernière, Matthias Schulz pose les premiers jalons de la réflexion historique qui anime l'ouvrage.

## II. Solidarité: approches conceptuelles et milieux d'élaboration

(Solidarität: begriffsgeschichtliche Zugänge und Ausarbeitungsmilieus)

Ce premier chapitre, organisé chronologiquement du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu des années 1960, s'intéresse au concept de solidarité en étudiant les milieux, pour certains inattendus, dans lesquels il s'est épanoui, en revenant sur les sources intellectuelles et religieuses qui l'ont nourri ou encore en le confrontant à d'autres concepts. De manière originale pour les historiens « purs », *Florence Vienne et Marion Thomas* replacent la notion dans le contexte de l'histoire des sciences au XIX<sup>e</sup> siècle. Les deux autrices examinent en effet le rôle qu'elle a joué dans l'apparition de liens nouveaux entre pensée sociopolitique et pensée biologique en s'appuyant sur les théories du vivant formulées par l'Allemand Theodor Schwann (1810–1882) et le Français Charles Robin (1821–1885) dans les années 1860. Les recherches physiologiques de ces deux médecins et biologistes sont d'abord replacées dans leur environnement scientifique, marqué par la fin du vitalisme et l'émergence de la théorie cellulaire : si Schwann est célèbre pour en avoir été l'un des fondateurs, Robin en est l'un des principaux détracteurs. Leurs idées politiques, philosophiques et surtout religieuses sont également diamétralement opposées : Schwann s'appuie sur une vision catholique du monde tandis que Robin en défend une conception matérialiste. Pourtant, leurs travaux physiologiques présentent des convergences, restées jusque-là dans l'ombre. Dans le sillage d'Auguste Comte et de Pierre Leroux, Schwann et Robin placent en effet la solidarité au centre des théories du vivant qu'ils développent à partir des années 1860 : le concept d'interaction sociale qu'elle constitue leur apparaît comme essentiel pour repenser la cohésion du monde organique.

De son côté, *Caroline Tixier* revient sur les sources protestantes du solidarisme de Léon Bourgeois. Celles-ci se trouvent d'abord dans le courant néo-criticiste représenté en France par le philosophe Charles Renouvier (1815–1903), le « Kant républicain » attaché au protestantisme et récemment redécouvert par les chercheurs. Mais elles procèdent également d'un dialogue avec la solution coopératiste préconisée à partir de 1885 par Charles Gide, solution qui s'inscrit dans la continuité de la pensée renouviériste et se consolidera au sein de l'École de Nîmes. Bourgeois utilise ainsi les principes synthétiques et républicains définis par Renouvier mais les affranchit de leur métaphysique protestante pour les traduire en termes politiques et juridiques. Il réinterprète également la théorie coopératiste de Gide : chez Bourgeois, le progrès social, nécessairement moral, réside en une promesse réformiste et politique de mutualisa-

tion du risque tandis que, chez Gide, le progrès social, nécessairement religieux, réside en la subordination de la concurrence à la coopération en tous genres. En d'autres termes, la conception du solidarisme développée par Bourgeois est dans la continuité de celle proposée par les théoriciens du protestantisme social que sont Gide et Renouvier, mais elle en sécularise les apports en les intégrant dans une « politique morale et individualiste drapée de neutralité juridique ».

*Anne-Marie Saint-Gilles* s'intéresse également aux racines protestantes du concept de solidarité en présentant le parcours du Suisse Leonhard Ragaz (1868–1945). Ragaz était un pasteur engagé, professeur de théologie à l'université de Zurich. Ayant interprété le message du Royaume de Dieu comme un défi théologique et politique, il se rapproche très tôt du mouvement ouvrier et rompt avec une Église qu'il considère comme « embourgeoisée ». Il participe à la création du mouvement socialiste-religieux et à la fondation de la revue *Neue Wege*, dont il dirige la rédaction de 1921 jusqu'à sa mort. Ragaz théorise la notion de solidarité en développant une conception renouvelée du christianisme, en lien avec un socialisme de type prophétique. Sa théologie du Royaume de Dieu aboutit à une vision théocratique de la société idéale, au sein de laquelle l'interpénétration des royaumes spirituel et temporel doit garantir l'avènement de la justice et de la paix.

*Hugo Canihac* de son côté analyse le concept de solidarité dans la pensée d'un auteur qui se situe à l'articulation des mouvements solidaristes et des premiers pas de l'Europe dans l'après-Seconde Guerre mondiale : le juriste français Georges Scelle (1878–1961). L'auteur souhaite ainsi mettre en évidence les passages possibles – parfois les impasses – entre un concept de solidarité forgé dans le cadre français et l'idée d'une Europe sociale, dont la concrétisation demeure alors une promesse lointaine de la construction européenne. Après avoir mobilisé la notion pour penser les enjeux internationaux dans l'entre-deux-guerres, Scelle l'utilise pour ses projets d'Europe unie des années 1920 à l'après-guerre et il semble bien que sa définition ait constitué l'une des sources de la « solidarité de fait » évoquée par Robert Schuman dans sa déclaration du 9 mai 1950. Néanmoins, l'idée d'une Europe des travailleurs et d'un droit du travail européen demeure peu présente dans les projets de Scelle. À condition de ne pas y voir une impossibilité théorique, mais plutôt une stratégie reflétant un ordre de priorités pratiques, il reste envisageable de réinvestir cette pensée inachevée pour en faire un élément de la conceptualisation de l'Europe sociale.

Enfin, pour la période d'exactlyment vingt ans qui va de 1945 à 1965, soit de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la proclamation des principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge (formé du CICR, de la Ligue des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que des Sociétés nationales de la Croix-Rouge), *Irène Herrmann* examine les concepts « altruistes » d'humanitaire et de solidarité, apparus tous les deux dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les sources qu'elle utilise sont produites par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le droit international humanitaire que le Mouvement de la Croix-Rouge a largement contribué

à construire. Son analyse permet de relativiser la proximité supposée des notions d'humanitaire et de solidarité : Irène Herrmann constate en effet que, dans les documents étudiés, la notion de solidarité n'est utilisée que rarement et de manière quasiment optionnelle, se trouvant privée de la dimension de réciprocité ou d'obligation mise en évidence par Matthias Schulz. Se dégage ainsi l'un des principes fondamentaux du fonctionnement de l'humanitaire, celui du caractère asymétrique des relations de pouvoir sans lequel il ne pourrait agir efficacement. Dans ce contexte, loin d'être synonymes, l'humanitaire et la solidarité se présentent au contraire comme des concepts antagonistes.

### III. La naissance des réseaux transnationaux de solidarité (Die Entstehung transnationaler Netzwerke der Solidarität)

Ce deuxième chapitre, également construit de manière chronologique, présente trois exemples de premières manifestations, pratiques et réseaux de solidarité transnationale du XIX<sup>e</sup> siècle à l'entre-deux-guerres. *Barbara Lambauer* rappelle ainsi le rôle du réseau transnational de comités de secours dont l'objectif était d'aider les populations juives de Russie, Roumanie et Galicie dont l'émigration augmente fortement à partir du début des années 1880 à cause des persécutions violentes dans l'Empire russe. Ces migrants arrivent dans les grandes villes situées sur leur route migratoire ou se retrouvent bloqués aux frontières des États. Coordonné par des associations philanthropiques juives de Paris, Londres, Vienne et Berlin, émerge un réseau transnational de secours qui, pour tenter de compenser l'absence de structures nationales et internationales de protection, soutient les plus pauvres parmi les migrants et lutte contre l'accroissement de la mendicité dans l'espace public, accroissement jugé responsable de la montée de l'antisémitisme. Cette activité humanitaire se fait en relation avec des projets de formation scolaire et d'apprentissage dans les lieux d'origine des migrants et s'élargit progressivement aux pays d'immigration, notamment outre-Atlantique. Il s'agit en effet, en accord avec les idées réformatrices qui ont alors cours dans les milieux juifs, de favoriser l'intégration des migrants dans des sociétés non-juives. L'autrice suit l'évolution de la crise des réfugiés à Brody, à la frontière (côté autrichien) entre l'Empire russe et l'Empire austro-hongrois, dans les années 1881 et 1882, met en évidence la consolidation, dans les années qui suivent, des activités humanitaires et souligne leur élargissement jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, alors que l'importance de la *Jewish Colonization Association* - fondée à Londres en 1891 - en tant que coordinatrice du réseau ne cesse de croître.

*Marion Aballéa* quant à elle utilise le prisme inédit des émotions pour relire les relations franco-allemandes entre 1871 et 1914. Dans cette période traditionnellement considérée comme un moment de fort antagonisme entre France et Allemagne et d'hostilité réciproque entre les populations des deux pays, se déploient en effet à plu-

sieurs reprises, par-delà la nouvelle frontière, d'étonnantes vagues de solidarité populaire. Dans des centaines de courriers conservés par les ambassades, les consulats et les ministères des Affaires étrangères, des ressortissants français témoignent de leur compassion envers un prince allemand agonisant, le *Kronprinz* Frédéric puis éphémère empereur Frédéric III en 1888, quand des sujets du *Reich* expriment spontanément leur empathie après l'explosion accidentelle du cuirassé *Liberté* en 1911, alors même que les relations franco-allemandes sont très tendues en raison du « coup d'Agadir » initié par le gouvernement allemand. Comment comprendre ces élans de sympathie à un moment où, par ailleurs, populations française et allemande semblent atteintes par une fièvre nationaliste particulièrement agressive ? Dans cette apparente contradiction transparaissent non seulement la complexité du regard réciproque entre « ennemis héréditaires », mais aussi la possibilité, avec des recherches complémentaires, de se rapprocher de cette insaisissable « opinion publique » si difficilement accessible à l'historien.

*Lia Börsch* s'intéresse à la période de l'entre-deux-guerres en examinant, à partir de l'exemple de la campagne de solidarité en faveur de Carl von Ossietzky dès 1931 et en dépit de sources maigres et dispersées, l'engagement politique de la Ligue allemande des Droits de l'Homme pendant les dernières années de la République de Weimar. La conception de la solidarité au sein de la Ligue est alors étroitement liée à son engagement contre le national-socialisme. À partir du début des années 30, en plus de dénoncer le danger que cette idéologie représente pour la république, l'organisation souligne la nécessité d'une coopération entre les deux partis ouvriers, le SPD et le KPD, et défend l'idée d'un front de gauche uni. Mais, en raison de leur proximité avec le mouvement pacifiste, les activités de la Ligue sont étroitement surveillées par le gouvernement et, en mars 1933, peu après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, elles sont obligées de s'arrêter. Néanmoins, quelques-uns des membres de la Ligue partis en exil poursuivent leur engagement en faveur d'Ossietzky et s'appuient pour cela sur l'expérience et les réseaux de l'organisation. Nombre de ses pratiques annoncent d'ailleurs déjà celles des futures organisations de défense des droits de l'homme. En effet, si les arguments utilisés par la Ligue allemande s'inscrivent encore dans un cadre national, sa collaboration précoce avec la Ligue française montre un début d'évolution vers une forme d'engagement international.

#### IV. De la solidarité nationale à la solidarité transfrontalière ?

(Von der nationalen zur grenzüberschreitenden Solidarität ?)

Organisé à nouveau de manière chronologique, de 1945 à nos jours, le troisième chapitre examine différentes modalités d'une solidarité mise en place par les États nationaux et, dans une moindre mesure, les institutions européennes, ou encouragée par des acteurs institutionnels régionaux et interrégionaux. *Isabelle Rabault-Mazières*

revient ainsi sur l'impôt de solidarité nationale, désigné comme tel lors de son instauration en France par l'ordonnance du 15 août 1945. Élaboré dans un contexte très particulier, celui des lendemains de la Seconde Guerre mondiale, cet impôt constitue la première expérience française d'un impôt progressif sur le capital. Composé d'une taxe sur le patrimoine, mais aussi d'une contribution portant sur les enrichissements réalisés entre 1940 et 1945, il devait servir à restaurer la situation financière du pays. Son objectif affiché était également l'égalisation des sacrifices consentis par les Français. S'appuyant sur des discours et des notes ministérielles, mais aussi sur les déclarations de patrimoine des imposables, l'autrice souhaite montrer comment fut conçue et appliquée cette solidarité fiscale dont le projet avait été approuvé à la quasi-unanimité par l'Assemblée consultative provisoire. Portant sur 15% des foyers fiscaux, l'impôt de solidarité fut sensiblement allégé pour les familles ayant eu de nombreux enfants, dans la continuité de la politique nataliste menée depuis les lendemains de la Première Guerre mondiale. En revanche, les victimes civiles de la guerre, parmi lesquelles les déportés et leurs proches, ne firent l'objet d'aucune considération particulière : comme le souligne Isabelle Rabault-Mazières, « spolié, persécuté, déporté, peu importe, seul compte le contribuable », même quand il est mort pour la France.

*Michel Hau* s'intéresse également aux lendemains immédiats de la Seconde Guerre mondiale mais sur un autre thème, celui des systèmes de sécurité sociale instaurés en France et en Allemagne de l'Ouest. En effet, ce qui distingue ces deux pays depuis 1945, c'est moins le poids des prestations sociales dans leur revenu national que la structure de leur financement : pour financer la hausse des prestations, les deux pays ont eu recours à des solutions radicalement différentes. Au sein du dispositif créé en 1930 et développé à partir de 1945, l'État-providence français choisit de taxer les entreprises plutôt que les assurés ou les contribuables. De son côté, le *Sozialstaat* allemand, s'appuyant sur le socle des lois bismarckiennes entrées en vigueur dès les années 1880, suit son chemin traditionnel de la parité de contribution employeur-salarié, avant de recourir de plus en plus au financement par l'impôt. Ces divergences sont un legs des différences politiques apparues à un moment clé de l'histoire commune des deux voisins, la fin de la Seconde Guerre mondiale, et ont persisté jusqu'à nos jours. Mais la construction européenne et la réalisation du marché commun des biens et des services poussent à une harmonisation progressive des modèles de financement de l'État-providence, y compris en France et en Allemagne.

Comparant également France et Allemagne de l'Ouest, *Michel-Pierre Chélini* montre que les prestations sociales dans les deux pays entre 1945 et 1970 correspondent bien à une conception à la fois libérale et communautaire de la solidarité. Par mutualisation, elles contribuent à faire reculer le risque social et à augmenter le revenu des salariés. Mais le socle bismarckien-weimarien réaménagé après 1949 se distingue du système libéral français initial, devenu très communautarisé après 1945. Globalement, on assiste à une croissance rapide des prestations sociales, avec un rattrapage progressif de l'Allemagne par la France entre 1950 et 1970, à une répartition différente des types de

prestation suivant les pays, avec une hiérarchie retraites-maladie-famille en Allemagne et maladie-famille-retraites en France, enfin à des transferts sociaux nets aux ménages salariés délibérément plus importants en France. La structure détaillée des cotisations-prestations, avec un financement paritaire patronat-salariat, complété d'importants flux publics en Allemagne, et un financement très asymétrique au détriment du patronat en France, suscite un volume plus élevé de transferts vers les salariés français. On a bien affaire à deux manières proches mais distinctes d'organiser la solidarité dans le cadre des États nationaux.

*Sylvain Schirmann* quitte le cadre étatique *stricto sensu* pour étudier le cas des Conseils syndicaux interrégionaux (CSI) franco-allemands. Né en 1976 dans l'espace réunissant la Sarre, la Lorraine et le Luxembourg (Sarre-Lor-Lux) à l'initiative des organisations syndicales, le premier CSI de l'histoire européenne se propose dès sa création de répondre par une réflexion commune à la crise économique dans un espace transfrontalier et de participer ainsi à la construction par le bas d'un espace social européen. Dès ce moment, le CSI s'intéresse à l'aménagement du territoire transfrontalier, à l'environnement, à la prévention du dumping social et à la lutte contre la crise sidérurgique et charbonnière qui frappe son territoire. Ce premier CSI est bientôt suivi par deux autres, l'un réunissant l'Alsace, la Rhénanie-Palatinat et le Bade-Wurtemberg, l'autre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg. Ils confirment tous les trois la difficulté du dialogue de part et d'autre des frontières : leur inscription dans un espace national renvoyant à une histoire, une culture et des pratiques spécifiques ne facilite en effet pas les actions communes. Mais ils ont aussi permis des avancées significatives dans l'organisation du travail transfrontalier, la formation des salariés et la réflexion sur l'aménagement du territoire. Et leur faible niveau de responsabilité leur a donné la possibilité d'être des « incubateurs », des pionniers de l'expérimentation sociale entre des espaces différents.

## V. Conditions, trajectoires et conjonctures d'une solidarité européenne (Bedingungen, Pfade und Konjunktoren europäischer Solidarität)

Toujours articulée de manière chronologique, de l'entre-deux-guerres à nos jours, mais avec une forte concentration sur les années 1980, cette partie souhaite mettre en évidence plusieurs aspects de la construction d'une solidarité européenne. *Hartmut Kaelble* propose une synthèse renouvelée de l'histoire de l'Europe sociale en examinant d'abord les raisons pour lesquelles l'intégration européenne commencée dans les années 1950 n'a pas débouché sur la création d'un système européen d'assurances sociales, les systèmes publics d'assurance ayant continué jusqu'à aujourd'hui à relever de la compétence nationale. L'auteur met ensuite en valeur les éléments, nombreux, qui permettent néanmoins de parler d'Europe sociale, d'une politique sociale de la Communauté, puis Union européenne : la politique en matière d'égalisation salariale

entre hommes et femmes, le dialogue social, les projets d'Europe sociale émergent depuis les années 1970, les nouvelles compétences de la Communauté acquises depuis l'Acte unique, notamment dans les domaines de la protection de la santé et du travail, l'adoption des droits sociaux fondamentaux dans les traités européens des années 1990, l'atténuation graduelle des divergences entre les prestations versées par les États-providence nationaux, enfin l'identification toujours croissante des citoyens avec l'État-providence en Europe. En ce sens, l'Europe sociale n'est pas seulement une construction de hauts fonctionnaires bruxellois ou de spécialistes en sciences sociales, mais correspond également à une volonté des citoyens depuis les premiers temps de l'intégration européenne.

S'interrogeant sur les motivations de la solidarité au sein des relations internationales en Europe, *Frederike Schotters* s'intéresse aux interactions existantes entre solidarité et confiance dans ce contexte. À partir de sources d'archives, elle examine quelques étapes marquantes des relations franco-allemandes, de 1981 et l'apparition du nouveau « couple » Mitterrand-Schmidt à la chute du mur de Berlin, avec le début de la réorganisation de l'ordre international en Europe et les négociations entre Helmut Kohl et François Mitterrand. L'autrice montre d'abord la signification essentielle de la solidarité dans les processus de création de la confiance, puis analyse les moments au cours desquels cette solidarité a semblé être remise en cause, notamment à la fin de l'année 1989. Elle souligne que cette espérance déçue de la solidarité a pu alors compromettre la construction de la confiance. Mais, lorsque les partenaires en arrivent à ce stade, ils sont prêts à des efforts de coopération dans d'autres domaines, comme en atteste l'acceptation finale par Helmut Kohl, en décembre 1989, de l'accord sur l'Union économique et monétaire européenne. La *success story* de l'amitié franco-allemande, si souvent mise en scène dans les médias, peut ainsi, non pas être totalement contestée, mais au moins nuancée.

Deux contributions, celles d'Alexandre Bibert et de Bent Boel, s'intéressent ensuite aux relations de solidarité entre les Européens de l'Ouest, notamment les Français et les Allemands, et ce qu'on appelait jusqu'au début des années 1990 les pays du bloc de l'Est, ici la Pologne et la Tchécoslovaquie. À partir de la notion de « solidarité des ébranlés » développée par le philosophe tchèque Jan Patočka, l'un des auteurs de la Charte 77, *Alexandre Bibert* propose une comparaison des solidarités des milieux syndicaux français et allemands avec le mouvement d'opposition polonais, qui s'est structuré au début des années 1980 sous le nom de Solidarność. En ne se limitant pas à un seul contexte national et en prenant en compte les spécificités des principales confédérations des deux pays, le DGB allemand et les CGT, CFDT et FO françaises, il examine les particularités des liens transnationaux de solidarité dans la période qui va des grèves de l'été 1980 aux lendemains de la proclamation de l'état de siège en Pologne. Ce qui semble alors décisif pour la manifestation de la solidarité, ce n'est pas seulement une sensibilité particulière, mais sa conjugaison avec la capacité de projection suscitée par une situation d'ébranlement intérieur. Ainsi, si la CFDT est la plus investie dans le

soutien à Solidarność, c'est sans doute parce qu'elle est en train de se redéfinir et en mesure de subir un ébranlement intérieur. À condition de la comprendre comme la conséquence d'un rapport dynamique au monde, il paraît possible de retenir cette notion d'ébranlement pour la description des phénomènes de solidarité transnationale.

*Bent Boel* revient sur l'attitude de la diplomatie française à l'égard des dissidents de l'Est pendant les années 1970 et 1980, dans le contexte de la fin de la guerre froide. En effet, au milieu des années 1960, il ne serait venu à l'idée d'aucun dirigeant occidental en visite officielle dans un pays de l'Est d'y rencontrer un dissident, même s'il avait de toute façon très peu de chances d'en identifier un. Dix ans plus tard, au milieu des années 70, il y avait des dissidents, et on pouvait les contacter, mais, là encore, il ne serait venu à l'idée d'aucun dirigeant occidental de les rencontrer. En revanche, à la fin des années 80, les rencontres sont pratiquement devenues la norme et s'y dérober risque de provoquer de vives critiques à l'Ouest. En l'espace d'une décennie, on note donc une nette évolution des contacts occidentaux avec les dissidents des pays de l'Est. À partir de sources d'archives, *Bent Boel* prend l'exemple de la politique française, notamment vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, en présentant les différents types de contacts établis avec les dissidents dans les années 1980. Pour comprendre l'émergence de normes conduisant à cette nouvelle pratique diplomatique, on ne peut ignorer le rôle joué par l'opinion publique mais aussi le processus d'émulation, d'apprentissage et de socialisation interétatique. En d'autres termes, c'est parce que les représentants d'autres pays occidentaux, notamment européens, l'avaient fait avant eux que les responsables de la diplomatie française ont pu passer d'une timide solidarité humanitaire à une balbutiante solidarité politique.

## **VI. Face à la question migratoire, l'internationalisation et la diversification des pratiques solidaires**

(Die Herausforderung der Migration: Internationalisierung und Diversifizierung der solidarischen Praktiken)

C'est à partir de deux exemples, l'un concernant la période qui va de la seconde moitié des années 1950 au début des années 1960, l'autre la période qui va de la fin des années 1980 au début des années 2000, que cette dernière partie examine les phénomènes d'internationalisation et de diversification des pratiques solidaires face à la question migratoire. À partir de sources d'archives, *Anton Taradellas* s'intéresse ainsi à l'évolution des réseaux transnationaux de solidarité pour les réfugiés algériens de la guerre d'Algérie. Pendant toute la durée du conflit, près de 300 000 civils algériens d'origine non-européenne quittent leur pays pour trouver refuge en Tunisie et au Maroc. Un peu partout dans le monde, diverses formes de solidarité voient alors le jour. La première d'entre elles est d'ordre humanitaire : la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, relayée par les sociétés nationales, met ainsi son réseau au service

des réfugiés dès 1958. La seconde s'inscrit dans le combat anticolonialiste : le Front de libération nationale de l'Algérie utilise les réfugiés pour intéresser à la « question algérienne » le plus possible d'acteurs. Enfin, la troisième forme de mobilisation s'appuie sur des « solidarités imaginées » : nourris par une médiatisation toujours plus importante de la figure du réfugié, de simples citoyens, des communautés locales ou des groupes militants se mobilisent. Ces trois formes de mobilisation s'interpénètrent et n'échappent pas aux enjeux politiques. Mais, d'après Anton Taradellas, c'est surtout la défense de la figure du réfugié, présenté comme une victime du pouvoir colonial ou des conflits postcoloniaux, qui a joué un rôle important dans le développement et le succès du mouvement tiers-mondiste dans les années 1960.

*Christine Aquatias* utilise la presse syndicale pour analyser l'attitude des syndicats membres de la fédération syndicale allemande, le *Deutscher Gewerkschaftsbund* (DGB), face à la question des migrations, entre 1987, date du début de l'arrivée massive des « *Aussiedler* » en République fédérale, et 2004, date de l'adoption finale de la loi sur la migration, une loi très controversée. D'importants mouvements de population ont en effet suivi les bouleversements politiques européens de la fin des années 1980 et du début des années 1990 : en Allemagne, la population étrangère est ainsi passée de 4,4 millions d'individus en 1988 à 7 en 1994. Au début de la période, le DGB est pris entre deux feux, celui de la « protection des personnes travaillant sur le territoire » et celui de la défense de la mobilité du travail au sein de la Communauté européenne (problématique « *Inländer* » / « *Ausländer* »). S'y ajoute la question spécifique de l'alignement des salaires entre les deux Allemagnes. Que faire, alors que le gouvernement fait le choix politique, tout en verrouillant l'asile, de ne pas refermer complètement la porte aux voisins de l'Est non allemands ? Dans ce contexte inédit, le DGB continue à s'engager contre le racisme et pour l'intégration des ouvriers et de leurs familles dans la société allemande. Après 1990, s'impose pour lui la nouvelle dichotomie entre migrants « *légaux* » et « *illégaux* » qui concerne à la fois les demandeurs d'asile et les migrants du travail, venant de l'Est et sous contrat d'ouvrage, ou se rattachant à la catégorie des travailleurs détachés. Le DGB évolue également sur la question de l'asile, qu'elle conçoit plus largement, et sur celle d'une immigration choisie et régulée. Mais, si la solidarité reste un principe syndical fondamental, elle continue surtout à s'exercer au bénéfice des seuls syndiqués, allemands ou non.

## VII. Bilan et perspectives

En organisant la rencontre scientifique à l'origine de ce volume, le bureau du Comité franco-allemand d'histoire souhaitait qu'elle permette de faire le point sur des travaux déjà réalisés ou en cours et qu'elle fasse émerger des problématiques nouvelles dans un champ de recherche en pleine évolution. Les articles rassemblés ici montrent que cet espoir s'est largement concrétisé, en dépassant le seul cercle du Comité. En effet, on

constate d'abord que ces articles ont été écrits à part égale par des membres du Comité et par des chercheurs et chercheuses qui lui sont extérieurs. Les auteurs appartiennent aussi à un cercle plus large que celui des universités et centres de recherche situés dans des régions marquées par les échanges entre France et Allemagne ou mondes germaniques : huit seulement d'entre eux peuvent être rattachés à ce cercle (universités de Genève, Fribourg-en-Brigau et Strasbourg). On constate ensuite qu'un tiers des contributions a été proposé par de jeunes chercheurs, aussi bien allemands (deux) que français ou francophones (trois), ce qui confirme le dynamisme de la thématique retenue et le passage de témoin entre générations. On remarque en revanche le fort déséquilibre entre les études écrites en français (quinze dont deux proposées par des non-francophones, ce qui ne peut être que salué) et les études rédigées en allemand (trois, auxquelles il faut ajouter l'article introductif proposé par Matthias Schulz) : il y a là une question, voire un défi qui n'est malheureusement pas nouveau,<sup>6</sup> mais qui, incontestablement, se pose au Comité franco-allemand.

Une constatation réjouissante est que les études embrassent la totalité de la période chronologique proposée, de manière relativement équilibrée, du milieu du XIX<sup>e</sup> jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle : l'article de Florence Vienne et Marion Thomas commence au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux de Barbara Lambauer, Marion Aballéa et Caroline Tixier vont des années 1880 à la veille de la Première Guerre mondiale, la contribution d'Anne-Marie Saint-Gilles du début du XX<sup>e</sup> siècle à 1945, celle de Lia Börsch est centrée sur la période de l'entre-deux-guerres tandis que l'étude de Hugo Canihac va de l'entre-deux-guerres aux années 1950, les articles d'Isabelle Rabault et Michel Hau sont articulés autour de l'année 1945 - même si Michel Hau pousse son analyse jusqu'à aujourd'hui -, l'étude d'Irène Herrmann porte sur la période 1945-1965 et celle de Michel-Pierre Chélini va de 1945 à 1970, l'analyse d'Anton Taradellas concerne la période de la guerre d'Algérie, les articles de Friederike Schotters, Bent Boel et Alexandre Bibert les années 1980, l'étude de Christine Aquatias les années 1990, enfin les contributions d'Hartmut Kaelble et de Sylvain Schirmann vont l'une des années 1950 à nos jours, l'autre des années 1970 à nos jours. On remarque néanmoins que la période du nazisme n'est évoquée que dans la contribution de Lia Börsch et que le régime de Vichy ne l'est pas du tout, une absence qui étonne moins, compte tenu de la thématique du volume, que celle quasi complète - sauf dans l'article de Michel-Pierre Chélini - des quarante ans de la RDA. Les systèmes communistes d'Europe de l'Est sont certes évoqués dans les articles de Bent Boel et d'Alexandre Bibert mais indirectement et par l'intermédiaire des mouvements et des acteurs qui les contestaient.

---

6 Voir Jean-François Eck et Étienne François, « Introduction », dans : Étienne François et Wilfried Loth (éd.), *Gewerkschaften, Arbeitswelt und Arbeiterkultur in Frankreich und Deutschland von 1890 bis 1990 / Syndicats et comportement ouvrier en France et en Allemagne de 1890 à 1990*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2017, p. 9-18, p. 18.

Les auteurs et autrices des articles ont su aussi pratiquer les jeux d'échelle en diversifiant les niveaux géographiques et conceptuels d'analyse. Six contributions sont fondées sur une structure clairement comparative mais la comparaison ne concerne pas les mêmes objets. De manière classique au sein du Comité franco-allemand d'histoire, quatre d'entre elles comparent la situation en France et en Allemagne en adoptant une perspective cavalière : les études de Marion Aballéa à propos des émotions franco-allemandes, de Michel Hau et Michel-Pierre Chélini sur les systèmes d'assurance sociale et d'Alexandre Bibert sur l'attitude des syndicats face au mouvement Solidarność. Mais deux articles proposent des comparaisons plus pointues, l'un, celui de Florence Vienne et Marion Thomas, entre les théories d'un savant allemand et celles d'un savant français, l'autre, celui d'Irène Herrmann, entre les concepts d'humanitaire et de solidarité, sans référence particulière ni au contexte franco-allemand, ni à un contexte national spécifique, au contraire. Sept analyses en revanche se situent dans un environnement national défini, en n'évoquant qu'à la marge la question des transferts, chère à l'histoire franco-allemande, celles de Caroline Tixier sur Léon Bourgeois, d'Anne-Marie Saint-Gilles sur Leonhard Ragaz, de Lia Börsch sur la Ligue allemande des droits de l'homme, d'Isabelle Rabault-Mazières sur l'impôt de solidarité nationale en France, de Hugo Canihac sur Georges Scelle, de Bent Boel sur la diplomatie française face aux dissidents de l'Est, enfin celle de Christine Aquatias sur le Deutscher Gewerkschaftsbund face aux migrations. Mais cinq contributions se placent résolument dans une perspective transnationale, qui constitue même une partie de leur objet : celles de Barbara Lambauer sur le réseau d'aide transnationale pour les émigrés juifs de Russie à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, de Sylvain Schirmann sur les conseils syndicaux interrégionaux transfrontaliers, de Hartmut Kaelble sur l'histoire de l'Europe sociale, de Friederike Schotters sur les liens entre solidarité et confiance dans les relations franco-allemandes, enfin d'Anton Taradellas sur les réseaux transnationaux de solidarité pour les réfugiés de la guerre d'Algérie.

Comme on l'a déjà compris, les objets de recherche retenus sont variés tout en pouvant se circonscrire aisément et en ne se recoupant que rarement : acteurs - pas d'actrices - (quatre contributions, celles de Florence Vienne et Marion Thomas, Caroline Tixier, Anne-Marie Saint-Gilles et Hugo Canihac), concepts (trois articles, ceux de Hugo Canihac et d'Irène Herrmann, auxquels on peut ajouter celui de Matthias Schulz), organisations (six contributions, celles de Barbara Lambauer, Lia Börsch, Sylvain Schirmann, Alexandre Bibert, Anton Taradellas et Christiane Aquatias, concernent des organismes associatifs), enfin intervenants étatiques (six études, celles d'Isabelle Rabault-Mazières, de Michel Hau, Michel-Pierre Chélini, Hartmut Kaelble, Friederike Schotters et Bent Boel s'intéressent à l'action des États nationaux ou des institutions supranationales). Cette diversité confirme la plasticité du concept de solidarité et de ses pratiques mais ne remet pas en cause la valeur heuristique de la notion. Et cela d'autant moins que, pour la totalité des articles, les approches retenues vont de la prise en compte des données « objectives », telles que les sources statistiques ou archivistiques et les structures institutionnelles, à celle des perceptions, sensibilités

et représentations, sans que ces approches soient exclusives l'une de l'autre dans une même contribution : faut-il y voir l'un des effets de l'hégémonie actuelle de l'histoire culturelle, en tout cas en France ?<sup>7</sup> Il nous semble en tout cas qu'elle ne nuit pas à la vitalité de la réflexion historique autour de la solidarité, bien au contraire, au-delà de l'actualité médiatique persistante de la notion et de son application concrète, dont on ne sait s'il faut la déplorer ou s'en réjouir.

---

7 Hégémonie que Georges Duby annonçait dès 1969 dans son article « L'histoire culturelle » publié dans la *Revue de l'enseignement supérieur* et repris dans Jean-Pierre Rioux et Jesn-François Sirinelli (éd.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 427-432.